



Convocation du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira, salle des fêtes,
le 17 décembre 2020 à 20 heures 15, en séance publique.
Affiché le 11 décembre 2020

Tenant compte des préconisations sanitaires liées à la COVID-19, la séance se tiendra avec un public limité à quinze personnes présentes dans le respect des règles de distanciation physique.

ORDRE DU JOUR – SESSION ORDINAIRE

- 0/ Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020
- 1/ Dérogation 2021 au repos dominical des salariés du commerce
- 2/ Contrats d'apprentissage au sein des services administratifs
- 3/ Conventions de stage au sein des services administratifs
- 4/ Convention d'utilisation du complexe aquatique de St Seurin sur l'Isle par l'école de Pineuilh
- 5/ COVID : Exonération de loyer au profit du salon de coiffure (décret octobre 2020)
- 6/ Participation financière Ecole Saint-Joseph – 24230
- 7/ Convention CDC Périscolaire : mise à disposition salle de motricité Ecole maternelle et Salle polyvalente
- 8/ Reconquête des logements bénéficiant des dispositifs de défiscalisation De Robien – Axes prioritaires- Complément
- 9/ Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au profit du Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen-Opposition
- 10/ Assurances de la commune 2021 - 2024 : attribution des marchés

Information au titre de l'exercice des délégations consenties par le conseil municipal

Informations diverses.

Le Maire,

